
**COMPTE RENDU DU 27 OCTOBRE 2020 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN - Hervé RASTEGUE**CABASSE** : Yannick SIMON - Michelle SARDAILLON**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - Christine MORETTI - André DEL PIA**CARNOULES** : Christian DAVID - Stéphanie GIACCHI**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL - Aude BODY - Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Paul CAIRE - Sophie BETTENCOURT
AMARANTE**LE LUC** : Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE -
Philippe ICKE - Nathalie NIVIERE - Martine WAGNER**LES MAYONS** : Georges GARNIER**PIGNANS** : Fernand BRUN - Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE - Jean-Pierre ROUX - Céline FERRARO - Marie-Laurence FLOCH
MALAN**LE THORONET** : Marjorie VIORT - Franck GEOFFROY**POUVOIRS – EXCUSES****BESSE** : Marie-Paule MARTINELLI pouvoir à Eric COLLIN**LE CANNET DES MAURES** : Valérie VESCOVI pouvoir à Jean-Luc LONGOUR**CARNOULES** : Christophe CORTES pouvoir à Christian DAVID**LE LUC** : Sandrine ROGER pouvoir à Elisabeth MARIOTTINI

Véronique BOULANGER

LE LUC : Geoffrey DAVID pouvoir à Martine WAGNER**LES MAYONS** : Michel MONDANI**PIGNANS** : Carole OLIBE - Jean SANTONI

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 32 - Nombre de membres représentés : 5

Présents ou représentés : 37 - Quorum atteint

AUTRES PARTICIPANTS**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10.

Yannick SIMON, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie
dématérialisée dans les délais réglementaires.**1. ADMINISTRATION****1.1 Adoption du compte rendu de la réunion du 29/09/2020****Yannick SIMON**, Président, expose au conseil communautaire que le compte rendu du
Conseil Communautaire du 29 Septembre 2020 a été adressé aux conseillers
communautaires.**Yannick SIMON**, Président, demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le
soumet au vote.**VOTE**

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Désignation du secrétaire de séance

Yannick SIMON, Président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le Président propose, Thierry BONGIORNO.

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.3 Désignation des représentants à l'A.R.S – Modification

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire que par courrier du 23 Juillet, l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous a demandé de désigner les représentants de Cœur du Var pour le Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local Départemental du Luc.

Par délibération N°2020/86 du 15/09/2020, le conseil communautaire a désigné un titulaire et un suppléant comme précédemment :

- Fernand BRUN, comme titulaire
- Jean-Luc LONGOUR, comme suppléant

Cette délibération a été notifiée à l'ARS le 18/09/2020.

Par mail du 21/09/2020, l'ARS nous indique que notre délibération n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Le 22/09/2020, l'ARS nous précise qu'il faut 2 titulaires.

Il convient donc de désigner à nouveau 2 titulaires comme représentants de Cœur du Var au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital Local Départemental du Luc.

Le bureau du 13/10/2020 a proposé de désigner comme titulaires :

- Fernand BRUN,
- Jean-Louis PORTAL

Le Président propose au conseil communautaire de désigner :

- **Fernand BRUN, comme titulaire**
- **Jean-Louis PORTAL comme titulaire**
pour représenter la Communauté de Communes Cœur du Var au Conseil de surveillance de l'Hôpital Local Départemental du Luc.
- Et**
- **D'annuler et remplacer la précédente délibération N°2020/86 du 15/09/2020.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.4 Désignation de représentants à la Commission de suivi de site d'Inova

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Valorisation des déchets, informe le conseil communautaire que par courrier du 12 octobre, le sous-préfet demande à Cœur du Var de nommer un titulaire et un suppléant pour la commission de suivi de site de l'installation biomasse INOVA située sur la commune de Brignoles.

Le Président propose donc de désigner :

- Michel MONDANI, comme titulaire
- Thierry BONGIORNO, comme suppléant

Le Président propose au conseil communautaire de désigner :

- **Michel MONDANI** comme titulaire
- **Thierry BONGIORNO** comme suppléant

Pour représenter la communauté de communes Cœur du Var à la commission de suivi de site de l'installation INOVA

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.5 Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes Cœur du Var

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que par transposition de l'article 2121-8 du CGCT qui prévoit pour les communes de plus de 1000 habitants, l'obligation de se doter d'un règlement intérieur, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont soumis à la même obligation.

Il doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le projet de règlement intérieur a été établi sur la base du modèle de règlement intérieur de l'Association des Maires de France (AMF).

Les indications portées en rouge sont les nouvelles, celles en noir, existaient dans l'ancien règlement.

Le règlement intérieur comprend 8 chapitres.

Chapitre I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur

Cette partie est nouvelle. Elle n'existait pas dans le règlement précédent.

Elle comprend :

- La consultation des projets de contrat de service public
- Les questions orales
- L'expression de la minorité dans le bulletin d'information intercommunal
- Le débat sur les orientations budgétaires

Les autres dispositions des chapitres suivants sont d'ordre facultatif.

Chapitre II : Réunions du conseil communautaire

- Périodicité des séances
- Convocation
- Ordre du jour
- Accès au dossier

Chapitre III : Réunions du bureau

- Attribution
- Périodicité des réunions
- Convocations
- Envoi des documents
- Présidence
- Secrétariat de séance
- Quorum
- Vote
- Accès au public
- Compte-rendus

Chapitre IV : Commissions et comités consultatifs

- Commissions thématiques
- Comités

Chapitre V : Tenue des séances

- Pouvoirs
- Secrétaire de séance
- Accès et tenue du public
- Enregistrement des débats
- Police de l'assemblée

Chapitre VI : Débats et votes des délibérations

- Déroulement de la séance
- Débats ordinaires
- Suspension de séance
- Amendements référendum local
- Votes
- Clôture de toute discussion

Chapitre VII : Comptes rendus des débats et décisions**Chapitre VIII : Dispositions diverses**

- Modifications du règlement intérieur
- Application du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adressé aux conseillers communautaires en date du 22/09/2020 en demandant de faire remonter les observations et modifications pour le Mardi 06 Octobre 2020, dernier délai.

Aucune remarque, ni modification n'ont été reçues à la date du 06/10/2020.

Marie-Laurence FLOCH MALAN, Puget-Ville, demande qui est censé être minoritaire par rapport à l'article 3.

Yannick SIMON, Président, en réponse, indique qu'il y a aujourd'hui des élus communautaires qui sont issus des listes minoritaires des communes, mais il n'y a pas à ce jour de conseillers communautaires minoritaires.

Si l'article 3 existe, c'est par obligation légale de l'inscrire et de le prévoir quand bien même il n'y a pas de conseiller communautaire aujourd'hui.

Catherine ALTARE, Maire de Puget-Ville, indique quelques modifications à apporter sur les termes pour la transposition de la commune vers l'intercommunalité (Articles 1, 2, 32 et 38).

Ces modifications de terminologie sont prises en compte.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes Cœur du Var ci-annexé.**
- **De le notifier à chaque commune membre ainsi qu'à chaque conseiller communautaire.**

<u>VOTE</u> Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Budget principal – Adoption de la décision modificative N°1 Exercice 2020

Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire que l'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire les amortissements.

Ils s'appliquent aux biens renouvelables.

La délibération N°2019/105 a fixé la durée d'amortissement de ces biens.

Le calcul des amortissements à inscrire dans le budget se fait à partir de la saisie dans l'inventaire des biens acquis.

Lors du contrôle de cet inventaire au mois d'Avril 2020, il est ressorti que quelques biens acquis n'avaient pas été passés en inventaire donc non comptabilisés pour le calcul des amortissements de l'exercice 2020.

L'inscription budgétaire des amortissements se traduit par :

- Une dépense de fonctionnement (chapitre 68)
- Une recette d'investissement (chapitre 28)

C'est une provision pour financer le remplacement des biens.

Le budget ayant été voté le 03 Mars 2020, les dépenses supplémentaires d'amortissement n'ont pas pu être prises en compte.

Il convient de régulariser cette situation par une décision modificative.

Le montant des amortissements à régulariser est de 11 000€.

Le montant prévu au BP 2020 s'élève à 216 920€.

La décision modificative N°1 de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

➤	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	0€
	- <u>Chapitre 011</u> Charges à caractère général	- 11 000€
	Article 6042 Achat autres prestations de services (séjours)	- 11 000€
	- <u>Chapitre 042</u> Opération d'ordre de transfert entre section	+ 11 000€
	Article 6811 Dotation aux immobilisations corporelles et incorporelles	+ 11 000€
➤	<u>Recettes de fonctionnement</u>	0€

Section d'investissement **+ 11 000€**

➤	<u>Dépenses d'investissement</u>	+ 11 000€
	- <u>Chapitre 21</u> Immobilisations corporelles	+ 11 000€
	Article 2188	+ 11 000€
➤	<u>Recettes d'investissement</u>	+ 11 000€

	<u>Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	11 000€
	28041412 Bâtiments et installations	4 000€
	28051 Concessions et droits similaires	1 367€
	28158 Autres installations, matériel et outillages techniques	3 040€
	28183 Amortissement mobilier bureau et mat informatique	203€
	28188 Amortissement autres immobilisations corporelles	2 390€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter la décision modificative N°1 de l'exercice 2020 du budget principal qui s'équilibre à :**
 - **0€ en section de fonctionnement**
 - **11 000€ en section d'investissement**

<p><u>VOTE</u></p> <p>Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

2.2 Budget annexe déchets : Adoption de la décision modificative N°1 Exercice 2020

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Valorisation des déchets, expose au conseil communautaire qu'après le vote du budget Déchet en mars 2020, des modifications ont été faites sur les dotations aux amortissements. Sur le BP, un montant de **839 0002.35 €** avait été budgété, or le montant réel à inscrire est de **923 037.51**, soit **+ 93 035.16 €**

Pour rappel, des provisions avaient été faites sur le chapitre 65, il est donc proposé de corriger ces erreurs dans la DM N°1 de l'exercice 2020 de la manière suivante :

La section de fonctionnement est mouvementée uniquement en dépenses par les ajustements suivants :

- 65 autres charges de gestion courante	: - 93 035.16 €
- 6811 Dotations aux amortissements	: +93 035.16 €
Total :	0€

Pour la section d'investissement, il s'agit d'intégrer les opérations d'ordre de transfert entre sections, en recettes et en dépenses.

Concernant les dépenses, il est proposé d'inscrire les matériels suivants :

- Acquisition d'ordinateurs portables pour le service administratif
- Changement de la signalétique du pôle déchet
- Acquisition de GPS pour les nouvelles BOM
- Remplacement du chariot élévateur
- Etude pour mettre aux normes le système de vidéosurveillance
- Acquisition de deux nouveaux véhicules techniques pour les agents de prévention et les chefs d'équipe collecte
- Reliquat des crédits restants sur le renouvellement des matériels de collecte

➤ <u>Dépenses</u>	: + 93 035.16€
- 8101 Opération administratif	: +15 000.00 €
2135 installation, agencements, aménagements des constructions	: + 5 000 €
21568 autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	: + 5 000 €
2183 matériel de bureau	: + 5 000 €
- 8112 Opération Gestion du parc automobile	: +78 035.16
2182 matériel de transport	: + 73 035.16 €
2188 autres matériels	: + 5 000 €
➤ <u>Recettes</u>	: + 93 035.16 €
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	: + 93 035.16 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, dont le détail figure en annexe.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3 Indemnité de conseil du receveur syndical sur le budget annexe des déchets

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire qu'en application de l'article 97 de la loi du 02 Mars 1982, du décret 82-979 du 19 Novembre 1982, des arrêtés du 16 Décembre 1983 et du 12 Juillet 1990, il peut être attribué une indemnité de conseil au receveur syndical.

Par délibération N°2014/91 du 24 juin 2014, le conseil communautaire a attribué à Madame Laurence CHAIX l'indemnité de conseil au taux de 100% sur le budget général.

Avec la création du budget annexe valorisation des déchets en 2018 et le renouvellement du conseil communautaire en 2020, il convient de délibérer pour octroyer l'indemnité de conseil sur le budget annexe déchets.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer l'indemnité de conseil à madame Laurence CHAIX au taux de 100% conformément à l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3. VALORISATION DES DECHETS

3.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets

Jean-Pierre ROUX, vice-président, expose au conseil communautaire qu'à travers ce rapport et depuis sa prise de fonction, il est agréablement surpris par le taux de réduction des ordures ménagères de 36%.

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Valorisation des déchets présente les principaux éléments du rapport annuel.

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient de présenter au conseil communautaire, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets.

Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'un vote pour approuver ce rapport, mais simplement d'acter le fait que ce rapport a été présenté au conseil communautaire.

Yannick SIMON, Président, rappelle qu'il n'y a qu'une seule solution pour maîtriser les coûts, c'est de trier tous ensemble.

Jean-Luc LONGOUR, vice-président, félicite les services pour le travail accompli depuis 2010. Cœur du Var est aujourd'hui un territoire reconnu et considéré comme de fer de lance au niveau national avec les labels « zéro déchet » et « économie circulaire ».

En revanche, on a perdu trop de temps pour la réalisation de Technovar, retard préjudiciable aujourd'hui.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2019.

4. JEUNESSE ET SOLIDARITE INTERGENERATIONELLE

4.1 Aménagement du Centre de loisirs des Sigues : Modification de la subvention départementale

Fernand BRUN, vice-président, rappelle au le conseil communautaire que depuis le début des années 80, le terrain des Sigues sert pour le centre de loisirs, l'été. Par acte administratif en date du 05/01/2005, la Communauté de Communes Cœur du Var a fait l'acquisition auprès de la commune de Gonfaron d'une parcelle Lieu-dit Les Sigues de **87 202m2** en vue d'y implanter un centre de loisirs « en dur ».

- **19 décembre 2017** : le bureau décide la création d'un centre de loisirs intercommunal aux sigues
- **23 octobre 2018** : Validation en conseil communautaire du calendrier et du plan de financement prévisionnel

Suite à l'avis défavorable du SDIS en date du 29/01/2020, il a fallu réétudier les plans d'aménagement afin de respecter la demande du SDIS (bâtiment de superficie de 300m2 en dur).

Le maître d'œuvre a donc proposé une solution validée par les élus puis le SDIS. Il en résulte un surcoût de **514 369€**.

Le plan de financement prévisionnel au 01.01.2020 s'établissait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Etude sol, CSPS, SSI :	16 310€	Etat DSIL (1) :	532 000€ 22%
Maîtrise d'œuvre :	158 782€	Région CRET (1) :	450 000€ 18%
Travaux :	2 206 900€	Département (2) :	106 000€ 4%
Mobiliers :	80 000€	CAF du Var :	212 000€ 8%
		Autofinancement (3) :	1 161 992€ 48%
TOTAL HT : 2 461 992€		TOTAL HT : 2 461 992€	

(1) Obtenu

(2) 106 000€ obtenu en 2019. 106 000€ prévu en 2020

(3) 1 000 000€ d'emprunt réalisé en 2020. 161 992€ ressources propres

Afin de faire face à ce surcoût, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention plus importante.

La demande initiale portait sur 212 000€, 106 000€ ont été attribués en 2019.

Il est proposé de porter cette demande de subvention à hauteur de 435 403€ (15%) dont 106 000€ déjà attribués et 106 000€ étaient envisagés en 2020.

Le plan de financement, pour répondre aux contraintes du SDIS, s'établit ainsi

Dépenses		Recettes	
Travaux :	2 721 269€	Etat DSIL (1) :	532 000€ 19%
Mobiliers :	80 000€	Région CRET (1) :	450 000€ 16%
		Département (2) :	435 403€ 15%
		CAF du Var (1) :	212 000€ 7%
		Autofinancement (3) :	1 171 866€ 43%
TOTAL HT : 2 801 269€		TOTAL HT : 2 976 361€	

(1) Obtenues

(2) 106 000€ obtenu en 2019. Demande supplémentaire de 223 406€ (106 000€ étaient prévus en 2020)

(3) Emprunt de 1 000 000€ réalisé en 2020, le reste 346 958€ en ressources propres

Catherine ALTARE, Maire de Puget-Ville, demande s'il s'agit d'un nouveau bâtiment.

Thierry BONGIORNO, vice-président, précise qu'après le permis délivré en Janvier 2020, le SDIS a émis un avis défavorable sur la nature des matériaux face à la problématique incendie. En effet, l'ensemble des bâtiments était prévu en ossature bois.

Le SDIS a exigé qu'il y ait un bâtiment pouvant contenir les 300 enfants et satisfaisant à la contrainte incendie.

Un bâtiment prévu en bois a été remplacé par une ossature béton traditionnelle.

Ces modifications, matériaux, études, ont entraîné un surcout en réponse à une question de Marie-Laurence FLOCH MALAN.

Marie-Laurence FLOCH MALAN, Puget-Ville, expose qu'elle s'abstient compte tenu du fait qu'elle n'a pas connaissance du projet à l'origine.

Le Président propose au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement défini ci-dessus.
- De solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 435 403€ suivant le plan de financement indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Le Président à signer la demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 1
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.2 Demande de subvention auprès du FNADT dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes »

Christian GERARD, DGS,, informe le conseil communautaire que dans le cadre du programme « vacances apprenantes 2020 » organisé par la D.D.C.S du Var (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la CCCV a déposé le **29.06.2020** un dossier de demande de subvention pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) des Sigues (GONFARON) au titre du dispositif d'aides exceptionnelles mis en place.

L'objectif de ce programme est de permettre à l'enfant de retrouver une socialisation après une longue période de confinement, un moment de vacances où il redécouvre son environnement (au sens large du terme), tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

En date du **22.09.2020**, le FNADT, partenaire de cette opération, nous a demandé de lui adresser un dossier de demande de subvention en complément de celui de la DDCS d'un montant potentiel de **13 294€**

Le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES		%
60 – Achats	90 243 €	70- Ventes de prestations de services	95 000 €	36,5%
62- Autres services extérieurs	45 699 €	74 – Subvention d'exploitation Etat : <i>DDCS</i> <i>FNADT</i> Autres partenaires : <i>CAF</i>	82 982 €	31,5%
64- Charges de personnel	121 917 €		<i>24 688 €</i>	<i>9,5 %</i>
Rémunération	102 954 €		<i>13 294 €</i>	<i>5%</i>
Charges sociales	18 657 €		<i>45 000 €</i>	<i>17%</i>
Autres charges	306 €			
65- Autres charges :	3 000 €	Autofinancement	83 057 €	32 %
TOTAL	261 039 €	TOTAL	261 039 €	100%

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De solliciter auprès du FNADT une subvention d'un montant de 13 294€ suivant le plan de financement indiqué ci-dessus.**
- **D'autoriser Le Président à signer la demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.**

VOTE		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Création d'un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs du budget principal : pôle Commande publique

Christian GERARD, DGS,, expose au conseil communautaire que la Communauté de Communes Cœur du Var a recruté pour une durée initiale de 6 mois (prolongé 5 mois) un gestionnaire marché public pour faire face à l'augmentation conséquente et continue des dossiers à traiter par le Pôle.

Il s'agit de Sarah ALLAIS qui possède une formation initiale de Master 2 Professions juridique et administrative, spécialité Marchés Publics.

Les principales raisons qui ont poussés le Pôle à se développer sont :

- Progression du nombre de procédures de marché multiplié par 3 entre 2015 et 2019 (voir tableau ci-dessous)
- Une augmentation en terme de valeur monétaire
- Les dossiers sont de plus en plus complexes et nécessitent une forte expertise (Stratégie d'achat, DSP, Marché de travaux, réunion de cadrage, pénalités, réception, ...).
- Développement de la mutualisation au travers des groupements de commande
- Assistance auprès des communes de la CCCV (30 consultations en moyenne /an)
- Création de la plateforme www.emarches.coeurduvar.com
- Assistance juridique sur des dossiers particuliers (exemple : Boudrague, complexe aquatique, CRC)
- Gestion des assurances (augmentation des sinistres, résiliation, relance, relation avec assurance, ...)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de procédure	15	24	39	41	40	40
Valeur monétaire en € HT	1 776 200 €	467 340 €	2 072 975 €	2 293 217 €	4 105 050 €	7 220 000 €

Les principaux dossiers à venir pour l'année 2021 :

- TACO
- Marché de travaux Centre de loisirs
- Enlèvement et traitement des déchets ménagers
- Fourniture de bacs, colonnes aériennes, colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des produits recyclables et ordures ménagères
- Travaux de génie civil nécessaires à la pose de colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Fournitures de pneus
- Fourniture de repas en liaison froide dans les centres loisirs
- Transport des personnes lié aux activités de la communauté de communes cœur du var
- Fourniture de pièces mécaniques pour les différents pôles
- Fourniture de matériaux pour le pôle Technique
- Panneaux photovoltaïques du siège
- Marché de maîtrise d'œuvre ressourcerie
- Le marché acquisition d'un logiciel
- Le marché de réparation des BOM
- Le marché Jussie
- Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique

- Le marché de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre des caméras au siège, PPE, déchetteries et aire d'accueil des gens du voyage
- Réalisation de vidéo promotionnelle pour le TARMAC
- Etude de faisabilité et d'opportunité quant à la mise en place du HUB

➤ **La mutualisation**

De plus, il convient d'entretenir et développer la démarche de mutualisation des achats initiée en 2015 avec les collectivités membres de l'intercommunalité. Plusieurs dossiers sont ainsi à traiter :

- Fourniture administrative (groupement)
- Fourniture de matériels pédagogiques et scolaires (groupement)
- Vérification périodiques et contrôles réglementaires (groupement)
- Impression (groupement)
- CSPS et bureau de contrôle (groupement)

Enfin, dans la continuité de la mutualisation d'achat, le Pôle commande publique a pu mettre à disposition de manière ponctuelle son ingénierie pour certaines communes membres.

Aujourd'hui, il est souhaité de développer cette ingénierie par le biais de convention de mise à disposition pour des projets ou des dossiers sur lesquels les communes souhaiteraient une assistance ou soutien administratif.

➤ **Proposition**

Dans la mesure où toutes les solutions internes ont été épuisées, il est proposé de pérenniser le poste en proposant à l'agent en place une stagiairisation au grade d'Adjoint administratif (cat. C – filière administrative). Cette solution permettra de pouvoir continuer à traiter l'intégralité des dossiers, respecter les échéances et développer l'ingénierie au service des communes.

La stagiairisation de cet agent impose la création au tableau des effectifs du budget principal d'un poste d'adjoint administratif.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs du budget général d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5.2 Création d'un poste d'adjoint d'animation au tableau des effectifs du budget principal : pôle jeunesse

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire qu'au 01.01.2020, au tableau des effectifs figure 2 postes d'adjoints d'animation en charge de la direction des centres de loisirs.

- 1- Petites et grandes vacances scolaires
- 2- Séjours et grandes vacances scolaires

Ce fonctionnement est en place depuis 2014.

La particularité des directeurs, c'est qu'ils doivent impérativement être titulaires du BAFD.

Les 2 postes sont occupés à ce jour.

Parallèlement un adjoint d'animation est en disponibilité depuis le 1^{er} avril 2018.

➤ **Le contexte 2020**

- Le 6 Juillet 2020 : un directeur a été victime d'un accident de service sur le centre de loisirs entraînant un arrêt jusqu'au 30/09/2020. A repris le 01/10/2020, mais avec des restrictions de déplacements (travail administratif de direction)
- Le 9 Juillet 2020 : l'autre directeur a eu un arrêt de travail jusqu'au 31/08/2020. Par courrier du 24/08/2020, reçu le 31/08/2020, adressé au Président, l'intéressé demande, « après avoir fait le tour dans l'animation », à changer de service. En réponse le Président, indique par courrier du 03/09/2020, qu'il n'y a pas de poste disponible dans les autres services. Le DGS l'a informé de ces éléments lors d'un entretien le 09/09/2020. En date du 16/09/2020, nous avons reçu un arrêt de travail jusqu'au 31/10/2020.

➤ **Problématique 2021**

Il faut trouver un directeur permanent pour 2021 en remplacement d'un directeur.

➤ **La solution envisageable**

Le directeur en disponibilité à ce jour, souhaite réintégrer son poste à la Communauté de Communes Cœur du Var.

Il s'est occupé précédemment des séjours et du centre des Sigues l'été.

Il a la connaissance de la structure, du centre des Sigues, du réseau d'animateur.

Par courrier du 01/10/2020, l'intéressé fait part de son souhait de réintégrer le pôle Jeunesse au 01/01/2021. Il s'engage à demeurer au sein de Cœur du Var de manière durable.

➤ **Les formalités administratives**

Pour réintégrer ce directeur au 01.01.2021, il convient de créer au tableau des effectifs du budget principal, un poste d'adjoint d'animation, les 2 existants aujourd'hui étant occupés.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

6. FORÊT

En préambule, **Georges GARNIER**, Les Mayons, informe le conseil communautaire que **Michel MONDANI** va mieux. Il fait de la rééducation.

6.1 Adhésion des communes du Rayol Canadel et de Bormes les Mimosas au Syndicat du Massif des Maures

Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire que le comité Syndical du Syndicat Mixte du Massif des Maures a délibéré favorablement le 27 Juillet 2020 pour l'adhésion des communes du Rayol Canadel et de Bormes les Mimosas au Syndicat du Massif des Maures.

Conformément à l'article L5211-18 du code Général des collectivités territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande par décision du conseil communautaire.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'accepter l'adhésion au Syndicat Mixte du Massif des Maures de la Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures.**
- **De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

6.2 Sollicitation de l'aide technique du Conseil Départemental du Var concernant la remise en état de la piste DFCI identifiée M108 Rigodoux et inscrite au PIDAF Cœur du Var

Christian GERARD, DGS, indique au conseil communautaire que la piste DFCI dénommée Rigodoux identifiée M 108 est située sur les communes de Cabasse et de Carcès. L'ouvrage est à cheval sur le PIDAF Cœur du Var et sur le PIDAF du Pays Brignolais.

Cette piste a subi de nombreuses dégradations suite aux intempéries en fin d'année 2019. L'accès depuis la RD 13 sur Carcès est complètement bloqué (effondrement et souche arbre en travers de la piste), il est difficilement praticable depuis la RD 79 (roche affleurante et « marche »).

Le service risque incendie de forêt du Département du Var a retenu l'intervention du Pôle d'Appui Logistique et Technique pour la réfection de la piste M108.

Le PALT propose de prendre en charge :

- Les 1850 ml dégradés sur le tronçon relevant du Pays Brignolais
- Les 1650 ml dégradés sur le tronçon de Cœur du Var.

Il restera 200 ml de réfection à réaliser par l'intercommunalité. En effet le PALT n'est pas équipé de raboteuse. Ces travaux pourront être réalisés dans le cadre des restes à réaliser sur le programme DFCI Complémentaire 2017.

Afin de formaliser l'aide technique en régie du Conseil Départemental du Var sur la piste de Rigodoux, une convention devra être signée entre la Communauté de Communes Cœur du Var et le Conseil Départemental du Var.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De solliciter officiellement l'aide du Pôle d'Appui Logistique et Technique du Département du Var pour la réalisation des travaux sur le tronçon dégradé de la piste de Rigodoux identifié M108.**
- **D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux par le Pôle d'Appui Logistique et Technique (convention avec le Département notamment).**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

7. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

7.1 Adoption de la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil du Luc en Provence

Yannick SIMON, Président, informe le conseil communautaire que par délibération N°2019/138 du 26/11/2019, le conseil communautaire a adopté le règlement intérieur de l'Aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société SVAG/VEOLIA pour la gestion de l'aire d'accueil.

Le décret N°2019-1478 du 26 Décembre 2019 modifie certains éléments du règlement intérieur et définit un modèle type de règlement intérieur.

Le règlement intérieur de l'aire d'accueil du Luc en Provence a été établi conformément au modèle annexé au décret N°2019-1478 du 26 Décembre 2019.

La principale modification porte sur la durée maximum de séjour qui passe de 2 à 3 mois et des dérogations à ce séjour maximum (point E).

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage du Luc en Provence ci-annexé.**
- **D'annuler et remplacer la précédente délibération N°2019/138 du 26/11/2019.**
- **De notifier à la SVAG/VEOLIA le règlement intérieur adopté.**

<u>VOTE</u>
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. INFORMATIONS

8.1 Aménagement du territoire et Mobilité

MOBILITE – Prise de compétence

Contexte :

La loi d'orientation sur les Mobilités du 24 décembre 2019, impose aux communautés de communes de se positionner sur la prise de compétence Mobilité au plus tard le 31 mars 2021 sans possibilité de retour après cette date.

Calendrier

1. **29 octobre 2020 à 15h : 1er séminaire d'élus – Présence vivement conseillée**
(membres du CC + commission AM)
↳ Présentation de la compétence et de ses contours + présentation du diagnostic Mobilité Cœur du Var + définition des pistes d'actions pour l'élaboration d'une stratégie
2. **Décembre 2020 : 2^{ème} séminaire d'élus**
↳ Présentation des grands principes de scénarios mobilité pour le territoire et leurs conséquences juridiques et financières, avec ou sans la prise de compétence au niveau de la CCCV
3. **Avant le 31 mars 2021** : A l'issue de ces 2 séminaires, **le Conseil communautaire devra se prononcer sur la prise de compétence Mobilité** par la CCCV.
4. **Janvier à mars 2021** : en fonction de la décision retenue, des **négociations devront être engagées avec la Région SUD et les communes du Cannet et du Luc** afin de valider les grandes lignes des scénarios financiers au regard de l'éventuel transfert de compétence.

Thierry BONGIORNO, vice-président, expose que ce séminaire a pour objet d'informer les élus de tous les enjeux et aspects de cette compétence sur la mobilité. Cela permettra de piocher dans tous les éléments, ceux que l'on pense intéressants à mettre en œuvre.

8.2 Reconduction du programme d'animations scolaires sur le mandat en cours

Yannick SIMON, Président, informe le conseil communautaire de ce programme.

↳ **Présentation de la démarche**

Le programme de sensibilisation, proposé chaque année depuis 12 ans, est mené à bien par les pôles Promotion du tourisme, Aménagement du territoire et transports et valorisation des déchets. Le principal objectif de cette démarche est de faire découvrir aux enfants la richesse économique, patrimoniale, culturelle et environnementale du territoire Cœur du Var.

Pour ce faire, chaque école se voit proposer des sorties et animations gratuites dont les thématiques sont directement en lien avec nos domaines de compétences : les espaces naturels, l'agriculture, l'eau, l'aménagement du territoire, le patrimoine, la collecte des déchets et le tri à la source, l'énergie.

↳ **Bilan des années scolaires 2018/2019 et 2019/2020**

Pour l'année scolaire 2018/2019, 103 animations ont été attribuées dans les écoles maternelles et élémentaires des communes de Cœur du Var avec **2519 enfants sensibilisés. Les animateurs se sont rendus dans toutes les écoles du territoire.**

Pour l'année scolaire 2019/2020, celle-ci a été marquée par la pandémie COVID-19. De nombreuses animations ont été annulées.

COMMUNES	2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020	
	Nombre d'animations	Nombre d'enfants	Nombre d'animations	Nombre d'enfants	Nombre d'animations	Nombre d'enfants	Nombre d'animations *	Nombre d'enfants
BESSE-SUR-ISSOLE	11	140	10	178	7	170	0	0
CABASSE-SUR-ISSOLE	13	252	8	186	8	205	0	0
CANNET DES MAURES	17	316	23	489	12	292	9	190
CARNOULES	14	213	13	234	12	303	3	77
FLASSANS-SUR-ISSOLE	3	76	6	139	7	167	2	50
GONFARON	19	267	8	188	9	208	5	117
LE LUC EN PROVENCE	29	611	28	671	19	503	13	306
LES MAYONS	9	81	5	72	3	61	1	25
PIGNANS	1	28	4	103	7	173	2	50
PUGET VILLE	14	203	13	350	8	207	2	50
LE THORONET	11	225	9	226	11	230	4	98
TOTAL	141	2412	127	2836	103	2519	41	963

🔗 Pérenniser le dispositif sur le mandat

Partenaire depuis 12 ans, la Communauté de Communes constitue un véritable soutien financier et matériel pour les écoles du territoire. En effet, face au manque de moyens que rencontrent les établissements scolaires, la collectivité offre à chaque classe la possibilité de bénéficier d'une sortie ou d'une animation à moindre coût pour découvrir les richesses de notre territoire et d'animations gratuites pour inciter nos enfants à devenir les citoyens écoresponsables de demain.

🔗 Présentation du programme de sensibilisation à l'environnement 2020/2021

Le livret qui sera envoyé prochainement aux écoles élémentaires et maternelles du territoire, est composé d'une trentaine d'animations différentes sur les thématiques suivantes :

- Espaces naturels et agriculture : « les pierres sèches de nos collines », « la forêt autrement », « l'herbier des plantes oubliées », « facile le sol »...
- Eau et milieux aquatiques : « la découverte de l'eau et de ses usages »...
- Aménagement du territoire : « lecture de paysages », « villes durables », « découverte du patrimoine historique de nos villages »...
- Prévention et valorisation des déchets : « initiation du tri sélectif », « découverte du compostage », « sensibilisation au gaspillage alimentaire », « réflexion sur l'évitement du plastique »...
- Energie (éco gestes, changement climatique ...)

Ce programme inclura également un nouveau défi Ecole sur le thème « mon école 0 déchet » comprenant un diagnostic et des actions pour réduire les déchets des établissements. Par la suite, il est envisagé de créer un challenge avec Provence Verte et Golfe de St Tropez.

8.3 Délibérations prises par le bureau

Délibérations du bureau du 13/10/2020

- DELBUR 2020/03 – REGULARISATION DE L'OPTION FILIERE SUR LE STANDARD ALUMINIUM

- DELBUR 2020/04 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE EXPERIMENTAL, D'UN POULAILLER POUR UNE ENTREPRISE, UN ETABLISSEMENT PUBLIC PROPOSANT UNE ACTIVITE DE RESTAURATION

Yannick SIMON, Président, remercie les élus qui ont pu participé à l'hommage rendu à Samuel PATTY, le professeur décapité à Conflans-Sainte-Honorine, le Mercredi 21 Octobre 2020 au Collège du Luc

Il demande au conseil communautaire d'observer 1 minute de silence en sa mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.